

**Extrait du registre**  
**des délibérations de la commune de SOUZAY-CHAMPIGNY**  
**séance du 18/04/2019**

L' an 2019 et le 18 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Mariages sous la présidence de BONNEAU Isabelle Adjoint au Maire

Mmes : DUCCESCHI Eliane, FOURREAU Evelyne, PATURAL Josette, MM : BERGE Bernard, BERTRAND Christian, COULON Denis

Absent(s) : Mme MOUSSEAUX Dominique, MM : DURAND Tony, GUIOCHEAU Bernard  
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RAHAL Sylvie à M. BERTRAND Christian  
Excusé(s) : BOISSONNOT Alain

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 7

Date de la convocation : 11/04/2019

Date d'affichage : 11/04/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS-PREFECTURE

le : 26/04/2019

et publication ou notification

du : 26/04/2019

Secrétaire de séance : M. COULON Denis

**SOMMAIRE**

**CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR**  
**REVISION DU LOYER - APPARTEMENT DU 2EME ETAGE 58 RUE DES DUCS D'ANJOU**  
**INSTALLATION D'UN POINT LUMINEUX PETITE SALLE VILLENEUVE**  
**ACHAT DE PROJECTEURS A DETECTEUR POUR LE PASSAGE TROGLODYTIQUE**  
**ACCESSIBILITE HANDICAPE : Signalisation horizontale**  
**ENTRETIEN DES ROUTES ET CHEMINS COMMUNAUX**  
**PLAN DE PAYSAGE DE LOIRE**  
**MUTUELLE COMMUNALE**

réf : 2019\_0037M

**CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR**

- **Vu** le Code général des Collectivités territoriales,
- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- **Vu** le budget communal,
- **Vu** le tableau des effectifs,
- **Vu** l'avis de la commission administrative paritaire du 26 mars 2019 et l'arrêté de Mme la Présidente du Centre de Gestion en date du 27 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet avec effet au 26/03/2019.

La création de ce poste, est devenue nécessaire afin de répondre à l'accroissement des tâches qui

incomber à l'administration municipale.  
Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019\_0038M

**REVISION DU LOYER - APPARTEMENT DU 2EME ETAGE 58 RUE DES DUCS D'ANJOU**

Mme BONNEAU, propose à l'Assemblée, de reviser le loyer du logement situé au 2ème étage du 58 Rue des Ducs d'Anjou. Elle précise que ce logement est actuellement vacant et propose de fixer le loyer mensuel à 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- DECIDE de fixer le loyer mensuel de cet appartement à 300 € à compter du 1er mai 2019.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019\_0039M

**INSTALLATION D'UN POINT LUMINEUX PETITE SALLE VILLENEUVE**

Madame BONNEAU Isabelle propose à l'Assemblée la création d'un point lumineux sous la future marquise de la petite salle Villeneuve.

A cet effet, elle présente le devis de la SARL MARCHAND, à Chacé (49400), d'un montant de 266.68 € HT soit 320.02 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présentes, le conseil municipal :

- ACCEPTE le devis ci-dessus présenté pour la somme de 320.02 € TTC  
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 21318 de la section dépense d'investissement du budget primitif 2019.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019\_0040M

**ACHAT DE PROJECTEURS A DETECTEUR POUR LE PASSAGE TROGLODYTIQUE**

Madame BONNEAU Isabelle propose à l'Assemblée de faire l'acquisition de cinq projecteurs led équipés de détecteur pour l'éclairage du passage troglodytique.

A cet effet, elle présente le devis de l'entreprise REXEL, à Saumur (49400), d'un montant de 325.83 € HT pour un éclairage de 20 w et d'un montant de 432.08 € HT pour un éclairage de 30 w.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présentes, le conseil municipal :

- DECIDE d'accepter le devis ci-dessus pour l'éclairage en 30 w pour un montant de 432.08 € HT soit 518.50 € TTC  
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 21318 de la section dépense d'investissement du budget primitif 2019.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019\_041

**ACCESSIBILITE HANDICAPE : Signalisation horizontale**

Madame BONNEAU Isabelle présente à l'Assemblée le devis de l'entreprise VERT HORIZON d'Angers (4900) pour la signalisation horizontale de l'entrée de la Mairie et du parking de la Salle Villeneuve.

Ce devis s'élève à la somme de 1046.00 € HT soit 1255.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE le devis ci-dessus présenté, pour la somme de 1046.00 € HT,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 2128 de la section dépenses d'investissement du budget primitif 2019.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019\_042

#### **ENTRETIEN DES ROUTES ET CHEMINS COMMUNAUX**

Sur proposition de la commission voirie, Mme BONNEAU présente à l'Assemblée, le devis de la SARL RABINEAU à Distré (49400) pour l'entretien annuel et chemins communaux.

Ce devis s'élèvent à la somme de 7650.00 € HT soit 9180.00 € TTC.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le devis ci-dessus présenté par la SARL RABINEAU d'un montant du 7650.00 € HT.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 615231 de la section dépenses de fonctionnement du budget primitif 2019.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019\_043

#### **PLAN DE PAYSAGE DE LOIRE**

Madame Bonneau, présente à l'Assemblée le projet de coopération entre la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et les 10 communes de son territoire incluses dans le périmètre rapproché du val de Loire UNESCO pour le Plan de Paysage de Loire.

Cette coopération permettra de répondre à l'appel à candidature national et conclure à terme un convention de partenariat.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Bonneau, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre part à l'appel à candidature national au Plan de Paysages, et signer la convention entre la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et les 10 communes du territoire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019\_044

#### **MUTUELLE COMMUNALE**

Madame Bonneau présente à l'Assemblée la proposition du groupe AXA pour présenter aux administrés une offre de contrats d'assurance Dépendance Individuelle "Entour'âge". Contacté par le groupe AXA, le Maire a étudié le dossier qui permet avec l'accord du conseil municipal de proposer une mutuelle communale qui pourrait permettre à des habitants de faire des économies en payant moins cher leur mutuelle.

Elle propose d'autoriser le groupe AXA à adresser un courrier à tous les habitants pour leur présenter l'offre promotionnelle Dépendance Communale, leur adhésion possible à ce type de contrat et les inviter à une réunion d'information.

Elle précise que la commune n'a aucune contrepartie dans cette offre hormis l'aide à l'information.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- AUTORISE le groupe AXA à prendre contact avec les habitants de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A la majorité (pour : 5 contre : 2 abstentions : 1)